



Procès-verbal du Conseil Communautaire Du 20 Novembre 2023 à 19 heures

Sommaire

Affaires Générales	2
Présentation de 3 nouveaux agents.....	2
Election du secrétaire de séance	3
<i>Approbation du compte-rendu du 25 septembre 2023.....</i>	<i>3</i>
<i>Approbation du compte-rendu du 16 Octobre 2023.....</i>	<i>3</i>
<i>Information au conseil concernant les décisions prises par le Président et le Bureau.....</i>	<i>4</i>
Marchés Publics.....	4
20231120_01 – Validation du marché d’exploitation du bas de quai des déchetteries - attribution des lots 1 et 2;	4
Administration générale.....	8
20231120_02 – Soutien financier auprès de l’école de Musique en 4 Rivières.....	8
20231120_03 – Lancement d’une démarche de projet sylvicole territorial avec SYL’ACCTES.....	10
20231120_00 – Création d’une SCIC pour soutenir l’installation maraichère sur le département en collaboration avec la chambre d’agriculture – SCIC CEINTURE VERTE DE HAUTE-SAVOIE	12
20231120_04 – Modification de nomination des membres des commissions thématiques.	17
20231120_05 - Choix du lieu des prochains conseils communautaires.....	19
20231120_06 – Modification d’un représentant à l’Etablissement Public à vocation Industrielle et Commerciale EPIC Office de Tourisme des Alpes du Léman.....	19
Questions et Informations diverses	20



L'an deux mille vingt-trois, le lundi vingt novembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire et publique, à la Salle des Fêtes de Faucigny, 72, place du Village - 74130 FAUCIGNY, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Bruno FOREL, Président en exercice.

Date de convocation : 14 Novembre 2023
Nombre de délégués en exercice : 34
Nombre de délégués présents : 25
Nombre de délégués donnant pouvoir : 6
Nombre de délégués votants : 31

Délégués présents :

Barthélémy GONZALEZ-RODRIGUEZ, Bruno FOREL, Isabelle ALIX, Daniel REVUZ, Danielle ANDREOLI, Max MEYNET-CORDONNIER, Christian RAIMBAULT, René CARMÉ, Catherine BOSC, Sabrina ANCEL, Gabriel MOSSUZ, Marie-Liliane GRONDIN, Yves PELISSON, Patrick BOIMOND, Elisabeth BEAUPOIL, Marie-Pierre BOZON, Joël BUCHACA, Laurette CHENEVAL, Pascal PCHAT-BARON, Maryse BOCHATON, Michel STAROPOLI, Isabelle CAMUS, Corinne GOY, Martial MACHERAT, Gérard MILESI

Délégués excusés :

Olivier WEBER donne pouvoir à Isabelle ALIX
Paul CHENEVAL donne pouvoir à Bruno FOREL
Antoine VALENTIN donne pouvoir à Patrick BOIMOND
Luc PATOIS, donne pouvoir à René CARMES
Marion MARQUET donne pouvoir à Max MEYNET CORDONNIER
Mélanie LECOURT donne pouvoir à Danielle ANDREOLI

Délégué absent :

Guillaume HASSE, Jocelyne VELAT, Allain BERTHIER

Max MEYNET CORDONNIER est désigné secrétaire de séance.

Affaires Générales

Présentation de 3 nouveaux agents

Le président présente en début de séance les 3 nouveaux agents ayant intégré l'équipe administrative :

- Delphine BRAND en charge du secrétariat et de l'accueil
- Adeline BAUD NALY en charge des affaires sociales
- Il excuse Nathalie PUVILLAND en charge du contrôle de conformité, absente pour cause de maladie ;

B FOREL présente à l'assemblée deux agents qui nous ont rejoint, Delphine BRAND qui s'occupe du secrétariat, accueil et qui nous aide dans toute l'organisation pour que tout marche bien. Elle a commencé début Août et cela se passe très bien, le Président dit être très content que Delphine BRAND soit dans l'équipe.

Et puis Adeline BAUD-NALY qui est en charge des affaires sociales après avoir pas mal agit sur le territoire, à l'ADMR donc elle s'est occupée. Elle a répondu à l'appel à candidature pour s'occuper des affaires sociales. Le Président dit être très content de l'avoir recruté. Elle vient seulement de commencer. Le Président dit aux membres de l'assemblée que s'ils rencontrent des difficultés, des besoins, de ne pas hésiter à appeler. C'est Delphine qui répond le plus souvent, elle peut les aiguiller sans problème. Et puis pour les questions sociales,



Adeline assistera le vice-président en charge Antoine VALENTIN et les vice-présidents, elle est à disposition des membres du Conseil et est là pour que tout cela fonctionne. Le Président remercie les deux agents.

Le Président dit qu'il aurait pu présenter Nathalie PUVILLAND mais elle est malade donc la présentation se fera une prochaine fois quand elle pourra venir. Mais pour que tout le monde soit au courant, Nathalie a rejoint la communauté il y a très peu de temps. C'était l'une des décisions que le Conseil avait prise de recruter quelqu'un à l'urbanisme pour effectuer le travail du contrôle de conformité. Certaines communes doivent le faire à cause de quelques dispositions propres au PPR, pour ce qui est notamment des grosses opérations, des collectives des choses comme ça, on sait à quel point c'est nécessaire puis lorsque comme ça en passant les voisins disent « Ah mais c'est quoi ? ce n'est pas conforme » etc... Eh bien là, il y aurait quelqu'un qui pourra rendre au maire et à la commission d'urbanisme un rapport de constatation. Le Président tiens à le préciser et ajoute que cela est très clair avec Nathalie PUVILLAND mais elle établit un rapport sur ce qu'elle peut constater entre la réalité de ce qui est construit et ce qui est autorisé. Puis elle rend un rapport à la commission d'urbanisme qui aura en charge d'arbitrer si les dépassements sont de l'ordre de ce qui est aménageable et qu'on peut entendre et accepter ou ce qui pose réellement un gros problème donc le pouvoir de décision restera bien toujours attaché, comme d'habitude en matière d'urbanisme, instruction et technique à la communauté de communes et de l'autre côté décision qui appartient à la commission d'urbanisme ou au maire s'il ne l'a pas délégué à une commission. C'est une personne qui pourra faire des PV d'infraction. Il faut que le procès-verbal soit tenu par quelqu'un qui ait autorité donc normalement c'est le maire qui le fait mais il sera préparé, la constatation sera établie. Il dira que là, il y a un étage de trop de tant de distance par rapport à ce qui est déposé en autorisation. Tous les éléments seront présents. Après, il faudra bien quand même que ce soit signé en bas du PV d'infraction l'autorité compétente c'est-à-dire en général le maire ou un officier dûment détaché. Elle n'empiètera pas, elle restera dans ce que la communauté fait c'est-à-dire le support technique à la décision et à l'action politique qui restent à la commune. Le Président tient d'ailleurs à préciser pour avoir reçu une lettre, qu'il parle d'urbanisme. Il a reçu une lettre du CAUE qui appelle une cotisation des communes, normalement il y a une convention avec le CAUE qui fait que cette cotisation est prise et assumée à l'échelle intercommunale.

Election du secrétaire de séance

Il est procédé à la désignation du secrétaire de séance. Max MEYNET CORDONNIER, représentant de la commune de MEGEVETTE, est désigné à l'unanimité des 31 votants comme secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu du 25 septembre 2023

Le compte-rendu de la réunion du conseil communautaire du 25 Septembre 2023 envoyé en pièce jointe, est soumis à l'approbation du conseil communautaire. Aucune remarque n'est formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des 31 votants.

Approbation du compte-rendu du 16 Octobre 2023

Le compte-rendu de la réunion du conseil communautaire du 16 Octobre 2023 envoyé en pièce jointe, est soumis à l'approbation du conseil communautaire. Gérard MILESI demande une modification de ses propos en page 17 : il demande à modifier le montant de 250 k€ par 227 K€ dans la phrase « ...Gérard MILESI demande qui a fait la maîtrise d'œuvre car passer de 520 k€ à 250 k€... ».

Aucune autre remarque n'est formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des 31 votants.



Information au conseil concernant les décisions prises par le Président et le Bureau

En date du 06 Novembre 2023, le Bureau communautaire a pris la décision suivante :

- DECIDER d'attribuer une subvention de 1 000 euros à l'association du Souvenir Français Vallée Verte / Quatre Rivières pour leur action de transmission de mémoire pour l'année 2023 ;

En date du 18 Octobre 2023, le Président a pris la décision suivante :

- SOLLICITER auprès de la Ligue de Football professionnelle, une subvention au titre du FAFA à hauteur de 7 756,54 euros, soit 25,00 % du programme relatif aux travaux de mise aux normes des installations d'éclairage du stade de SAINT-JEOIRE ;

En date du 06 Novembre 2023, le président a pris la décision suivante :

- DECIDER de retenir l'offre du cabinet VRD Conception pour la maîtrise d'œuvre complète d'aménagement d'une aire d'accueil des gens du voyage pour le site de Viuz-en-Sallaz pour un montant de 57 600 euros HT, soit 4.8% du montant total prévisionnel des travaux de 1,2 millions d'euros et 7 000 euros de missions complémentaires ;

En date du 07 Novembre 2023, le Bureau communautaire a pris la décision suivante :

- ADOPTER les deux projets de conventions d'implantation de conteneurs pour les ordures ménagères et le tri-sélectif sur la commune de SAINT-JEAN-DE-THOLOME et de SIGNER les conventions de mise à disposition du domaine public ;

Marchés Publics

20231120_01 - Validation du marché d'exploitation du bas de quai des déchetteries - attribution des lots 1 et 2 ;

Monsieur le président informe que le contrat actuel d'exploitation du bas de quai des déchetteries intercommunales de Viuz/Peillonnet et de Saint Jeoire, passé avec la société EXCOFFIER FRERES SA, arrivant à expiration au 31 décembre 2023, il est nécessaire de procéder à une nouvelle consultation des entreprises pour assurer l'exploitation des déchetteries à compter du 1er janvier 2024.

Dans ce cadre, un appel d'offres a été lancé sous la forme d'un marché à bons de commande à prix unitaire, sur la base d'un an renouvelable 3 fois, portant sur 2 lots :

- Lot 1 : Mise à disposition des contenants de collecte, évacuation, transport et traitement des déchets
- Lot 2 : Prestation de compactage de contenus des bennes en déchetteries.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie à plusieurs reprises. Après avoir examiné les candidatures et les offres des 2 lots, elle a décidé de :

- Déclarer le lot 1 infructueux et d'engager une négociation avec le seul candidat ayant déposé une offre, la société EXCOFFIER RECYCLAGE, conformément au code de la commande publique ;
- D'attribuer le lot 2 à la société EXCOFFIER RECYCLAGE ;

Réunie une dernière fois le 06 Novembre 2023, la commission d'appel d'offres a statué sur l'attribution du lot 1. Il est proposé au conseil communautaire d'approuver les choix opérés par la commission :



- **Lot 1 : Prestations de mise à disposition des contenants de collecte, d'évacuation, de transport et de traitement des déchets attribués à l'entreprise EXCOFFIER RECYCLAGE pour un coût annuel global estimé de 613 938 € HT ;**

Ce lot se décompose de la manière suivante :

- Mise à disposition des contenants pour un coût estimé de 23 280 euros HT par an ;
- Prestation de collecte des déchets pour un coût estimé de 227 795 euros HT par an ;
- Prestation de traitement des déchets pour un coût estimé de 477 010 euros HT par an.

- **Lot 2 : Prestation de compactage de contenus des bennes en déchetteries attribué à l'entreprise EXCOFFIER RECYCLAGE pour un coût global estimé de 3 900 euros HT annuellement ;**

B FOREL expose qu'il s'agit de prendre une décision sur un certain nombre de lots. Le président donne la parole à Pascal POCHAT-BARON.

P POCHAT-BARON explique que c'est la gestion des bas de quai en déchetterie. Il y a 2 lots, le lot 1 qui concerne les contenants, la collecte, l'évacuation, le transport et le traitement des déchets et le lot 2, il a été demandé, malgré l'achat des compacteurs, de pouvoir être dépanner en cas de problème pour le compactage. Donc le lot 2 est un tout petit lot qui est estimé à 3900 € annuellement mais il ne sera peut-être nécessaire et c'est Excoffier Recyclage qui a eu ce marché. Eco-déchets avait répondu également mais c'est Excoffier qui l'a remporté. Et pour le plus gros des lots, Il s'agit de la location des contenants, du transport et traitements des déchets avec une seule entreprise Excoffier recyclage. Une discussion a eu lieu avec eux à la suite de la première offre qu'ils avaient faites où il y avait une hausse d'un peu plus de 10 %. Après une rediscutions avec eux sur la totalité, on arrive à une hausse de 6,76% par rapport à l'année 2023 dans des proportions égales. Comme il a été dit à la CAO, il n'y a pas beaucoup de choix. Donc c'est un marché d'un an, renouvelable 3 fois, à hauteur du marché en comptant tout par rapport à une estimation faite pour comparer 2023 à 2024, c'est un coût total de 613 938€. Il y a le même nombre de rotations bennes si le même tonnage de chaque flux est fait. La commission de la CAO du 18 novembre propose à l'assemblée d'accepter cette offre. P POCHAT-BARON précise que le montant est bon mais les recettes potentielles de vente de matériaux ont été déduites, elles s'élèvent à 114 000,00€. C'est parce que dans le total, la recette qu'on a fait cette année a été retirée, de la revente de ferraille, de la revente des cartons et du bois. Donc c'est pour cela que le montant s'élève à HT 113 230 €. Les 6% d'augmentation, pour les contenants, il y a une augmentation de 2€ par benne, par exemple, pour la plupart. Pour les rotations, évacuation et transport il y a aussi une légère augmentation de 6%. Et puis après il y a des petites augmentations un peu partout selon les traitements de chacun. La plus grosse augmentation, elle concernait les encombrants qui sont non incinérables et qui sont destinés à l'enfouissement puisque l'enfouissement est largement taxé et c'était là où il y avait la plus grosse augmentation. Et c'est sur cette base là que la négociation a pu être faite, passant de 140 € HT le traitement de la tonne à 215 € HT. Sinon il y a des augmentations un petit peu partout autant sur le traitement que sur le transport, que sur la location des bennes. Et une très forte augmentation sur une location de bennes, notamment la cuve à huiles, parce qu'il faut mettre des nouvelles bennes qui ont le double coffre en cas de fuite. C'est donc là-dessus qu'il y a la plus grosse augmentation.

B FOREL aimerait souligner deux choses. La première est que ces augmentations, ces chiffres sont à mettre en rapport directe avec les discussions que le Conseil a eu quand il s'agit en face de ses dépenses de trouver des recettes qui correspondent. Et puis, il trouve que pour avoir participé très récemment au SYDEVAL avec Pascal POCHAT-BARON, Luc PATOIS et Antoine VALENTIN a une présentation d'une étude sur la collecte des ordures ménagères, donc à l'échelle du SYDEVAL et en comparaison. Il y avait Faucigny-Glières représentée, Cluses



Arve et Montagnes et les Montagnes du Giffre. Il rappelle qu'il dit souvent cet adage : quand je me regarde, je m'inquiète, quand je me compare, je me rassure et explique que s'il on regarde les coûts d'ordures ménagères, on se rend compte que la communauté est, par rapport à d'autres communautés, plutôt en bonne maîtrise des coûts vis-à-vis de ce qu'il est demandé aux concitoyens, la communauté est aussi plutôt bien placée, donc il trouve cela rassurant. Cela veut dire qu'il faut poursuivre cette vigilance. Qu'ensemble, il faudra s'entretenir à ce sujet. C'est une bonne chose. En revanche, il y a aussi quelque chose qu'il noté, une des communautés qui est le plus proche de la CC4R à ce sujet, qui fait même un peu mieux sur la collecte, C'est la communauté des montagnes du Giffre, qui a comme caractéristique d'avoir intégré la collecte en interne. Ce qui montre que les réflexions effectuées depuis quelques années devraient assez rapidement, mais le Conseil y reviendra dans peu de temps, passer de la réflexion à l'action. Que l'internalisation de la collecte des ordures ménagères serait, à tout le moins, une garantie de mieux maîtriser ce qu'on fait et d'être en capacité d'améliorer le coût de cette opération et donc du coup de faire peser moins lourd sur nos ménages et des concitoyens en termes financiers. Ce qui n'empêche évidemment pas toutes les autres démarches qui sont liées au tri, améliorés notamment peut-être la question des déchets organiques. Il a relevé avec un petit peu d'attention, mais qui demandera d'être un peu poursuivi, peut-être la capacité de mettre en place des choses un peu différentes sur la question des déchets verts qui restent un tonnage très conséquent sur nos territoires et qui aujourd'hui coûtent quand même très chers par rapport à peut-être ce qu'il serait envisageable de faire, mais c'est à creuser en terme de réglementation, le compostage individuel ou non individuel est un petit peu compliqué, les compostages collectifs posent un certain nombre de problèmes et de questions qu'il faut résoudre avant de pouvoir s'engager.

P POCHAT BARON poursuit et dit qu'il était en réunion au SYDEVAL pour parler des biodéchets, la réglementation qui prévoit qu'en 2021, une solution doit être trouver pour les concitoyens. Et c'est vrai que plus le sujet est creusé, plus des questions se posent, notamment sur le coût de ces déchets verts. C'est un peu compliqué et puis il dit se permettre de rebondir sur un autre sujet qui a été longuement débattu, des consignes de tri avec un coupon de commande où il y avait toutes les collectivités de Haute-Savoie plus une partie de l'Ain soit 1 million d'habitants. C'est la société Excoffier qui avait remporté le marché. C'est de notoriété publique que l'usine a brûlée récemment peu après sa mise en service. Aujourd'hui les collectes de tri de notre territoire partent un peu partout en France, mais cela posera rapidement des problèmes sur ce marché. Il y aura une réunion tous ensemble en décembre pour voir les suites au niveau du marché, s'il est cassé ou autre. Cette affaire va coûter encore de l'argent, encore plus que le marché d'extension des consignes de tri coûtait déjà avant.

B FOREL dit à P POCHAT-BARON qu'il fait bien de le souligner, l'incendie du centre de tri de la Haute-Savoie. Il entend des chiffres affolants circuler, des 11 millions d'euros. Il faudra être attentif et que les choses soient claires, il n'est pas impossible d'avoir des arbitrages difficiles à mener dans peu de temps sur le montant des cotisations et participations demandées aux concitoyens.

D REVUZ prend la parole pour exprimer que ce n'est pas vraiment logique que ce soient les communes qui payent la réparation de l'usine.

B FOREL répond qu'il ne pense pas qu'il s'agisse de payer les réparations de l'usine mais d'un marché potentiel prenable par des gens qui n'ont pas une installation comme celle-là sur place. Ça veut dire qu'un appel d'offres sera fait et si c'est le cas, les prix ne seront pas les mêmes mais il faut bien que quelqu'un le porte, ce sont bien les concitoyens qui y concèdent. Il pense qu'ils feront l'appel d'offres.



P POCHAT-BARON explique que s'ils ont la possibilité de casser le marché parce qu'ils n'arrivent plus à assurer, la communauté va se retrouver avec ses tonnages de tri et il faudra faire quelque chose avec et il rappelle qu'entre les deux candidats, il y avait quand même 35 millions d'euros de différence sur le marché. Pour l'instant, ce sont des hypothèses, cela se discutera. Et encore une fois, la CC4R, même si le SYDEVAL passe au Grand Annecy ou bien au SIVALOR, elle ne pèse pas lourd et a été la dernière à repousser la CAO de ce marché et à vouloir le rediscuter.

B FOREL expose que ce qu'il faut bien comprendre, c'est que le problème qui est discutable, la solution qu'il y ait qu'une usine sur toute la Haute Savoie et qu'elle soit au quasi-monopole d'Excoffier, cela pouvait se discuter mais en termes de finances, c'était l'investissement dans l'usine qui permettait d'avoir un prix compétitif. Là, l'usine n'existe plus et demain soit Escoffier trouve des solutions en attendant de reconstruire, soit un appel d'offres est fait et puis un nouveau prestataire se présente. Si tel est le cas, la communauté payera le prix du marché et les chiffres entendus sont un peu ce qui serait supposé être comme étant les marchés nouveaux possibles. Enfin en tout cas, personne ne dit en consultant qu'il y aura une baisse. Tout le monde dit plutôt qu'il y aura une augmentation assez conséquente.

G MILESI demande si l'usine va se reconstruire ? Si elle se reconstruit, l'augmentation sera momentanée parce qu'il faut aller plus loin pour amener les déchets, cela ne peut-être que momentané. B FOREL répond qu'à l'heure qu'il est, elle n'est pas reconstruite et les assurances n'ont encore pas tranchées, et c'est cela le problème. D REVUZ dit qu'ils sont assurés pour 10 millions alors que la somme est quand même de 25 millions.

G MOSSUZ demande s'il y a déjà un début d'enquête sur les causes de l'incendie ? P POCHAT-BARON répond qu'il y a eu une succession de petites erreurs puisqu'il y a une entreprise privée qui est chargée de la surveillance du site. L'usine était fermée le samedi soir et le feu a démarré le dimanche soir et le gardien doit badger toutes les heures devant toutes les portes pour aller vérifier qu'il n'y a rien qui se passe. Seulement le gardien s'est un peu assoupi et il n'a pas vu que le feu démarrait et que ça fumait, il est rentré dans son local où il y a des caméras et il ne l'a pas vu non plus. C'est quelqu'un qui passait sur la route à proximité qui a vu l'usine en feu. Il a appelé les pompiers qui sont arrivés vers un portail fermé. Le système automatique pour éteindre le feu ne s'est pas mis en route, il a détecté qu'il y avait un feu seulement, ils ont dirigé les canons vers un stockage qui était vide et ils ont vidé la citerne dans un local vide. Donc c'est une succession d'erreurs qui fait dire que cela va partir en justice pendant longtemps parce que celui qui va dépenser 10 millions d'euros, il n'est pas là tout de suite. Et comme pour faire une usine comme ça, il en fallait 35 millions, ce n'est encore pas réglé.

G MOSSUZ demande si on connaît-on la cause du départ de feu. P POCHAT-BARON répond que c'est une pile au lithium, c'est un mauvais geste de tri. G MOSSUZ explique qu'il a visité une usine comparable à la Rochelle et à l'entrée il y a des piles déposées, des cartouches de chasse qui pouvaient mettre le feu au centre de tri. Il pense que c'est ce genre d'information qu'il faut faire circuler pour prendre des mesures de précaution nécessaires. P POCHAT-BARON répond qu'il y a eu pleins d'erreurs de faites, mais il s'agit d'assurance et personne veut assurer un centre de tri parce que la question n'est pas « est-ce que ça va brûler ? » mais plutôt « quand est-ce que ça va brûler ? G MOSSUZ reprend qu'il existe certaines mesures de précaution pour que cela n'arrive pas. P POCHAT-BARON répond qu'il y a beaucoup de centres qui ont déjà brûlés. C'est la catastrophe autant pour l'entreprise que pour la communauté.

J BUCHACA : Interpelle P POCHAT-BARON sur l'enfouissement des encombrants et demande si tout ce qui est mis dans la benne d'encombrants dans les déchetteries sont à 100% enfouis ? s'il n'y a pas de re-tri ? s'il n'y a



rien du tout ? P POCHAT-BARON répond qu'Excoffier retrié un peu mais il y en a une partie qui part à la destruction.

P POCHAT-BARON : répond qu'effectivement c'est une partie et c'est là qu'il faut être le plus vigilant possible et que les gardiens font le maximum de ce qu'ils peuvent faire. A la déchetterie, ils ne peuvent pas être tout le temps devant la benne d'encombrants. Que chaque citoyen mette bien les incinérables aux incinérables, ce qui doit aller au bois, au bois pour payer le minimum de l'enfouissement qui un jour ou l'autre sera de toute façon interdit. Là, ils le taxent au maximum.

J BUCHACA dit que par exemple les pneus vont aux encombrants. P POCHAT-BARON conclue qu'il y a beaucoup de gestes que chacun doit faire pour payer moins mais ce n'est pas toujours fait.

Vu le rapport de la Commission d'Appel d'Offres ;

Où cet exposé, après en avoir délibéré à l'unanimité des 31 votants, le Conseil Communautaire :

- APPROUVE les rapports de la Commission d'Appel d'Offres ;
- VALIDE l'attribution du marché à la société EXCOFFIER RECYCLAGE pour les 2 lots ci-dessus conformément aux rapports présentés, sur la base d'un prix unitaire pour chaque prestation de mise à disposition de contenants, de transport et de traitement pour chaque matière acceptée en déchetterie ;
- AUTORISE le Président à signer tous documents afférents à la mise en œuvre de ce marché et, plus particulièrement, les contrats avec l'entreprise retenue ;

Délibération transmise au représentant de l'État et exécutoire
Le 27 novembre 2023

Administration générale

20231120_02 – Soutien financier auprès de l'école de Musique en 4 Rivières

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de communes soutient financièrement l'école de musique intercommunale EPIC Musique en 4 Rivières. Après 5 années d'exercice, le conseil d'administration a modifié pour l'année scolaire 2023/2024, la tarification applicable de l'enseignement musical. En effet, deux modifications dans la tarification ont été décidées :

- ✓ Une première liée à une baisse de tarification pour l'enseignement des instruments d'harmonies favorisant ainsi la participation des élèves aux 3 formations existantes ;
- ✓ Une seconde liée à la prise en compte du quotient familial comme base de calcul du montant des cours de l'école de musique avec la création de 5 tranches ;

Cette décision a engendré une baisse de recettes issues des familles malgré une hausse de nombre d'élèves. En effet, au 05 novembre 2023, l'école de musique comptabilise 108 élèves contre 97 élèves en 2022/2023. Le montant de la facturation aux familles est établi à 54 807 euros en 2023 contre 65 678 euros si la grille tarifaire restait inchangée.

Pour combler le manque à gagner pour l'établissement public, le conseil d'administration sollicite une participation complémentaire de 10 871 euros pour 2023. Pour rappel, la Communauté de communes avait acté une participation financière à hauteur de 72 100 euros pour l'année 2023. Cette participation correspondait à la part communautaire d'équilibre du budget voté pour 2023. Monsieur le Président propose donc de porter cette participation à hauteur de 82 971 euros.



B FOREL expose que cette délibération est en lien avec l'école de musique, l'EPIC. Le Conseil avait mis en place, il n'y a pas si longtemps, une décision qui avait comme objectif de faire en sorte les cours dispensés à l'école de musique soient plus abordables pour notamment ceux des concitoyens dont les moyens étaient les plus réduits. La rentrée et les inscriptions se sont passées, un certain nombre des concitoyens ont appelé à bénéficier de cela et donc aujourd'hui, il s'agit de faire face notamment aux responsabilités qui incombent au Conseil. Il remercie Sabrina ANCEL et lui laisse la parole.

S ANCEL explique que comme il avait été convenu, la grille avec le quotient familial a été mise en place et 108 élèves sont inscrits cette année contre 97 élèves inscrits l'année dernière. Donc cette politique financière a déjà un certain impacte. À noter que des élèves de Saint-Jeoire ont été récupérés, elle le note parce que c'était une demande forte de la commune de Saint-Jeoire, notamment la mise en place de cette grille, il y en a eu 3 sauf erreur de sa part, donc cela ne paraît pas énorme mais avant il n'y en avait pas du tout, c'est quand même une augmentation et ce n'est certainement qu'un début. En revanche la mise en place de cette politique tarifaire a généré un manque à gagner de 10 871€, c'est à dire qu'avec le même nombre d'élèves, les mêmes élèves sur la grille tarifaire de l'année dernière, il y aurait eu 10 871€ de rentrées supplémentaires à cause des inscriptions qu'il n'y a pas cette année. D'où la demande de l'école de musique d'un soutien à cette hauteur-là pour compenser le manque à gagner.

B FOREL reprend qu'après cette présentation, il insiste sur un point important. Il avait été conçu qu'il était nécessaire à la fois de revoir la manière dont les choses s'organisaient, notamment les questions d'importance de participation au travail en groupe. Et aussi, à cette idée d'apporter plus de soutiens financiers pour que les familles qui avaient plusieurs enfants notamment ou un enfant mais avec peu de moyens, puissent plus facilement inscrire leurs enfants et donc faire face aux frais qui étaient en face. Donc il s'agit bien d'une politique sociale. Simplement, plutôt que de l'absorber très directement et très complètement dans une subvention de départ donnée à l'EPIC, il était convenu d'avoir une lisibilité assez claire et de voir pour la MJCI, c'est la même chose. C'est ainsi une lisibilité assez claire du nombre de bénéficiaires et ce qui est, non pas dans la politique culturelle mais dans la politique sociale, dans son accès à la culture, ce qui est assez important de souligner. Il s'agit bien de la compensation de l'engagement et de la politique sociale de la communauté qui est pris aujourd'hui et pas un soutien supplémentaire à l'école de musique. C'est bien la mise en place de la politique sociale et des décisions prises, il est important de rappeler à chacun que derrière les propositions faites et les décisions prises, il s'agit d'assumer financièrement les conséquences des décisions. Alors, les résultats ne sont pas bouleversants aujourd'hui, mais la dynamique est meilleure. Et puis pour laisser le temps au temps et permettre aussi à l'école de musique, petit à petit, que cette accessibilité plus facile soit bien connue de tous et pratiquée. Il faut laisser un peu de temps, on peut difficilement, avec une mesure que tout se passe en un claquement de doigts, cela demande un peu de temps à une politique de s'installer.

G MILESI demande s'il on connaît de la répartition des élèves par commune ?

B FOREL réponds par la positive en ajoutant que c'est peut-être celle de l'année dernière et c'était une des raisons pour lesquelles les Saint-jeoiriens n'étaient pas très satisfaits des chiffres précédents, alors qu'il y a un orchestre d'harmonie à SAINT-JEOIRE qui fonctionne très bien, il y avait peu d'élèves, voire pas du tout d'élèves à l'école de musique. Il y en a pas mal à FILLINGES, il y en a VIUZ-EN-SALLAZ aussi, là où il y a des orchestres d'harmonie.

S ANCEL explique que de mémoire, maintenant, il y en a à peu près autant à FILLINGES qu'à VIUZ-EN-SALLAZ, la proportion de FILLINGES a diminué. Avant, c'était quasiment la moitié des élèves qui venaient de FILLINGES.



C'était à peu près à 1/3 et 1/3 si ses souvenirs sont bons. Et le dernier tiers se partage sur les autres communes.

B FOREL conclue que ce sont les 3 communes les plus peuplées et en même temps les 3 communes qui soutiennent et organisent un orchestre d'harmonie. Il y a quelque chose d'assez logique.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2221-5 et L2221-5-1, CONSIDERANT QUE la Communauté de communes est financeur de l'Ecole de Musique sous forme d'EPIC, CONSIDERANT la délibération 20230612_01 de l'EPIC relative à la tarification des services de l'école pour 2023/2024 ;

Où cet exposé, après en avoir délibéré à l'unanimité des 31 votants, le conseil communautaire :

- ACCORDE un soutien complémentaire pour l'année 2023 de 10 871 euros portant le soutien annuel à 82 971 euros ;
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs au mandatement de cette participation ;

Délibération transmise au représentant de l'État et exécutoire
Le 27 novembre 2023

20231120_03 – Lancement d'une démarche de projet sylvicole territorial avec SYL'ACCTES

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de communes est compétente en développement agricole et mène des schémas de desserte forestière.

En référence à la volonté de la Communauté de communes de promouvoir une gestion responsable et multifonctionnelle de la forêt, et par suite de l'avis favorable rendu par le Bureau lors de sa réunion du 23 avril dernier, les membres du Bureau proposent de candidater à la démarche Sylv'ACCTES en cours de déploiement à l'échelle de la Région Auvergne Rhône-Alpes.

L'Association Sylv'ACCTES (reconnue organisme d'intérêt général) permet aux entreprises et aux collectivités, au regard de leur politique de Responsabilité Sociale des Entreprises ou de leur Plan Climat, d'agir de façon responsable dans des massifs forestiers français pour améliorer leur capacité à stocker du carbone.

Sans équivalent dans son mode d'action en Europe, Sylv'ACCTES est aujourd'hui active et opérationnelle sur 8 massifs forestiers dont les Bauges et le Massif du Mont-Blanc.

La démarche, portée par cette association, poursuit les objectifs suivants :

- Lever de nouveaux moyens financiers pour accompagner à une échelle locale la mise en œuvre d'itinéraires de gestion sylvicole ;
- Soutenir l'investissement forestier pour la production de bois en quantité et en qualité ;
- Participer à la création/au renforcement d'entités de gestion forestière durable sur le plan technico-économique ;
- Appuyer l'emploi en milieu rural.



Les bénéficiaires des aides Sylv'ACCTES sont les propriétaires forestiers : propriétaires publics (communes par exemple) et privés ainsi que leur structure de regroupement, pourvus d'un document de gestion durable (Aménagement forestier/Plan Simple de Gestion), engagés dans un programme gestion durable de la forêt. Afin de devenir éligible aux aides sylvicoles, le territoire doit proposer un Projet Sylvicole Territorial (PST). Une fois approuvé par l'association, il devient un document de contractualisation avec le territoire forestier et fixe le cadre de l'action de Sylv'ACCTES à l'échelle du territoire pour 3 ans. Ce document définit les enjeux forestiers locaux, décrit les itinéraires de gestion forestière à mettre en œuvre et leur niveau de financement. Il est précisé que le coût pour la collectivité sera de 4 000 € pour 3 ans si le projet est retenu.

Dans un premier temps, il s'agit de lancer la démarche avec l'association Sylv'ACCTES afin d'établir un projet sylvicole qui fera l'objet d'une concertation et d'une validation en conseil communautaire. S'en suivra un débat pour adhérer ou non à l'association.

B FOREL passe la parole à Max MEYNET-CORDONNIER pour parler de Sylv'ACCTES, qui a été reçu à l'occasion de la commission environnement/agriculture. Cette association a proposé une adhésion que la Commission a trouvé tout à fait intéressante et donc l'idée est d'obtenir de la part de l'assemblée son sentiment quant à l'engagement d'une démarche.

Max MEYNET-CORDONNIER expose qu'il a participé à la présentation qui a eu lieu il y a très peu de temps. Ils sont venus présenter l'association Sylv'ACCTES. Elle permet d'obtenir des aides pour principalement replanter du bois pour améliorer l'absorption carbone. Elle est financée par des sociétés importantes qui ont un impact important sur l'environnement et qui par le biais de cette association, elles peuvent reverser de l'argent, à des communes ou à des particuliers pour replanter des zones de forêt. Plusieurs communes ont déjà adhéré et ils proposaient d'adhérer au niveau de la communauté de communes. La communauté de communes de la Vallée Verte a été invitée à participer. Ils paraissaient d'accord dans un premier temps mais ils n'ont pas donné suite. Donc il est proposé d'adhérer à cette association pour profiter de ces aides.

B FOREL explique que le montant de l'adhésion est de 4000€ pour 3 ans. Et aujourd'hui, grosso modo, il est question d'adhérer et ensemble monter avec eux un projet qui n'existe pas encore et qui aura comme appui le territoire, c'est ce qui était intéressant pour participer.

Max MEYNET-CORDONNIER reprend qu'il a été approché par le garde forestier de Megevette qui disait que c'était intéressant d'adhérer parce que les communes ou les communautés de communes qui travaillent avec eux ont des retours assez intéressants.

B FOREL dit que ce qui est intéressant, c'est qu'il y a les communes mais aussi un particulier qui s'apprête à faire des investissements sur son patrimoine forestier, peut être aider également. Cela peut aller jusqu'à 70%. Mais attention, il ne s'agit pas de travaux en forêt de toutes sortes. Il s'agit principalement d'un travail à replanter. C'est le reboisement, ce n'est pas la coupe.

Max MEYNET-CORDONNIER complète les propos en expliquant que des recherches sont réalisées autour d'essences de très haute qualité, à la suite des problèmes qu'on peut avoir avec le scolyte ou autres. En tout cas, c'est quelque chose qui existe, qui a déjà été pratiqué dans d'autres territoires et qui semble-t-il a des résultats plutôt encourageants. Donc l'idée est de suivre évidemment la préconisation de la Commission agriculture/environnement qui avait trouvé qu'il serait intéressant de s'engager dans cette démarche. Et puis, lors de la présentation du plan qui va se monter pendant ce temps, l'occasion se présentera de juger à quel point cela correspond bien aux attentes ou non.



P POCHAT-BARON demande qui aide à monter ce plan ? est-ce avec l'ONF ? B FOREL répond que C'est Sylv'ACCTES. Il est précisé qu'ils s'associent avec les communes forestières, l'ONF et il y a une liste d'acteurs présents dans la note. B FOREL dit que cela se fait en bon intelligence avec les partenaires habituels de la forêt, l'ONF etc... Il ne s'agit pas du tout d'une situation en dehors des chemins pratiqués, ce qui est rassurant aussi puisque toute une partie non négligeable de nos forêts communales est soumise à l'ONF, cela veut dire que c'est important qu'il y ait un acteur, qu'il y ait une cohérence entre ce qui est mis en place et le partenaire historique et habituel pour la gestion de nos forêts communales. Il trouve que ce qui est intéressant, c'est qu'il y a aussi la dimension de la forêt privée. Ce n'est pas que la forêt communale, ce sont aussi des ouvertures vers les propriétaires privés.

Max MEYNET-CORDONNIER conclue qu'il y a même des forêts domaniales pour des grands territoires.

Vu l'avis favorable du bureau en date du 03 avril 2023 ;

Où cet exposé, après en avoir délibéré à l'unanimité des 31 votants, le Conseil Communautaire :

- APPROUVE un engagement de principe de la CC4R au sein du dispositif Sylv'ACCTES ;
- MANDATE l'association Sylv'ACCTES pour suivre l'élaboration d'un projet sylvicole du territoire en partenariat avec les partenaires privés et publics locaux ;
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la constitution de cette candidature.

Délibération transmise au représentant de l'État et exécutoire
Le 27 novembre 2023

20231120_00 – Création d'une SCIC pour soutenir l'installation maraîchère sur le département en collaboration avec la chambre d'agriculture – SCIC CEINTURE VERTE DE HAUTE-SAVOIE

La relocalisation de l'alimentation est apparue comme un enjeu essentiel lors de la crise de la COVID. Le secteur de la distribution en circuit-court a été le plus réactif pour répondre à une explosion de la demande, pour laquelle l'offre n'a pas toujours pu suivre (notamment en maraîchage, œuf, farine...). Bien qu'exceptionnelle, cette situation doit nous inciter à travailler à une offre mieux structurée en produits alimentaires locaux.

Ce constat est complété par les différentes obligations qui incombent aux collectivités :

- 50 % de produits locaux ou sous signes d'origine et de qualité (dont des produits bio) dans la restauration collective ;
- Diviser par deux le rythme d'artificialisation des sols sur les dix prochaines années ;
- Développement des menus végétariens dans les cantines.

L'objectif de la SCIC Ceinture Verte est d'apporter une plateforme entrepreneuriale qui permette d'accélérer l'installation et la pérennisation de fermes de proximité en circuit-court, en intervenant à trois niveaux :

- L'identification et le portage financier du foncier,
- Le financement d'un outil de production performant (bâtiment, tunnels, irrigation),
- L'accompagnement technico-économique des exploitants par des conseillers et des tuteurs de proximité.



Le réseau compte actuellement cinq SCIC actives (Pau Béarn Pyrénées, Drôme, Terroir de Limoges, Clermont-Auvergne et Le Havre Seine). La tête de réseau, Ceinture Verte Groupe, fournit un appui opérationnel aux territoires souhaitant créer des SCIC et aux SCIC existantes.

Les coopératives existantes fonctionnent sur le modèle suivant :

- Elles associent les acteurs du territoire (collectivités locales, structures de développement, organismes de formation, transformateurs et distributeurs, investisseurs solidaires) et les futurs producteurs.
- Elles acquièrent du foncier (achat ou via un bail emphytéotique), l'équipent et le mettent à disposition de porteurs de projet en maraîchage diversifié avec un accompagnement technico-économique. L'offre type est de 2 ha de Surface Agricole Utile (SAU) avec 1 500 m² de tunnel, 100 m² de bâtiment d'exploitation et un système complet d'irrigation. Autant que possible, les opérations sont regroupées par lot de 2 ou 3 sur des parcelles attenantes afin de mutualiser les investissements et de réduire l'isolement.
- Les investissements sont financés par emprunts bancaires, à hauteur de 90 000 € par ferme, et subventions à l'investissement agricole classiques en complément. Les maraîchers versent aux coopératives une cotisation leur permettant de couvrir le coût des remboursements et de l'accompagnement, dont le montant actuel est de 750 €/mois. Cette cotisation est progressive les trois premières années.
- Les producteurs s'installent comme chefs d'exploitation indépendants. Ils participent à la gouvernance des coopératives comme associés.
- L'objectif est de permettre aux producteurs d'atteindre un niveau de rémunération égal au SMIC le plus rapidement possible et au salaire médian en rythme de croisière.

L'installation de maraîchers ne s'improvise pas. La création d'une SCIC permettrait ainsi de pallier le manque d'expérience sur la filière maraîchère et d'être rapidement opérationnelle. Elle répond à un besoin, notamment celui des agriculteurs hors cadre familial qui rencontrent des difficultés d'accès à l'emprunt bancaire et au foncier. Elle offrira aux candidats maraîchers formés notamment au sein des fermes tests, la possibilité de trouver des opportunités foncières et de sécuriser leurs parcours d'installations.

Il est donc proposé de créer, en partenariat avec Ceinture Verte Groupe et la Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc, une SCIC dénommée « Ceinture Verte de Haute-Savoie », société coopérative d'intérêt collectif, société anonyme à capital variable qui aura pour objet social de contribuer au développement d'une filière agricole locale qui valorise la qualité des produits et les pratiques concourant à la transition écologique du territoire.

Il est rappelé que les SCIC doivent comprendre au minimum trois catégories d'associés et fonctionnent selon un processus décisionnel spécifique à savoir que chaque sociétaire dispose d'un droit de vote dans toutes les assemblées avec une voix, quelle que soit sa participation au capital. Lorsque des collèges sont créés, ce principe coopératif trouve à s'appliquer au sein des collèges, auxquels des quotas de droits de vote compris entre 10 % et 50 % sont attribués.

Il est proposé que cinq collèges soient créés au sein de la SCIC « Ceinture Verte de Haute-Savoie » et que la répartition des quotas de droits de vote pour les Assemblées Générales et du nombre de sièges au Conseil d'administration soit la suivante :



Collège	Voix aux assemblées générales	Nombre de sièges minimum / maximum au Conseil d'administration (3 à 11 membres)
Fondateurs	45 %	2/3
Producteurs	25 %	0/2
Partenaires	10 %	0/2
Collectivités territoriales et leurs groupements	10 %	1/2
Investisseurs	10 %	0/2

La SCIC Ceinture Verte de Haute-Savoie est un outil qui articulera son intervention avec les autres structures et acteurs compétents en la matière, notamment sur les aspects de détection et de maîtrise du foncier agricole. Le statut coopératif apparaît le mieux approprié pour la mise en place de ce projet novateur, en associant chacun à sa place respective et complémentaire dans ce projet collectif

En cela, elle s'inscrit dans une gestion collégiale et de confiance entre les acteurs publics et agricoles qu'ils soient représentés au sein de la SCIC Ceinture Verte de Haute-Savoie (Chambre d'agriculture, Intercommunalités, Département, Groupe Ceinture Verte) ou non (acteurs associés au Comité Local Foncier Installation local (CLIF), SAFER). Ces convictions partagées sur le développement territorial agricole réunissent les différents acteurs pour former la SCIC.

Cette mutualisation sera formalisée au moyen d'une société coopérative d'intérêt collectif, dont plusieurs intercommunalités ont vocation à devenir actionnaires, aux côtés du Conseil Départemental, du Groupe Ceinture Verte, de la Chambre d'Agriculture et d'autres organismes professionnels agricoles. L'intégration dans la SCIC implique l'acquisition de parts sociales à hauteur de 100 euros par action, sur la base de 10 actions, soit 1 000 euros. En complément de cette entrée au capital, un second appel de fonds sera réalisé sur la base de la population à hauteur de 33 centimes par habitant au 01^{er} janvier 2024, soit environ 6600 euros pour permettre le bon fonctionnement de cette SCIC. De plus, l'intercommunalité doit désigner un représentant au sein de l'assemblée générale et potentiellement au sein du Conseil d'Administration de la SCIC.

B FOREL donne la parole à M MEYNET-CORDONNIER sur un sujet du même genre mais qui est un tout petit peu différent car cette fois, c'est la chambre d'agriculture. M MEYNET-CORDONNIER dit n'avoir participé qu'à une seule réunion là-dessus pour expliquer le principe. Ce serait de mettre en place, avec la chambre d'agriculture, une aide aux jeunes maraîchers à s'installer. L'idée c'est d'acquérir du terrain, proposer 2 hectares de terrain et la construction d'une installation couverte pour qu'ils puissent s'installer dans un premier temps et produire des légumes notamment pour alimenter les circuits courts. Pour l'instant, c'est vraiment embryonnaire, il est demandé une adhésion à hauteur de 1 000 € pour commencer. Et suivant le nombre d'adhérents, cela va avancer sans d'autres explications pour l'instant.

Il est expliqué que toutes les intercommunalités sont interrogées en tout cas toutes les collectivités compétentes en matière d'agriculture et c'est le cas pour les 4 rivières, du département de la Savoie et de la Haute-Savoie et à l'instar de ce qui est fait au titre du développement économique dans les ateliers relais, c'est



de permettre l'implantation, l'installation de jeunes maraîchers sur le territoire du pays de Savoie en leur proposant des moyens techniques pour s'installer qui défient toute concurrence, c'est-à-dire aussi bien le foncier, que le bâtiment d'exploitation selon un loyer, alors c'est limité dans le temps bien évidemment. Le but, ce n'est pas qu'ils puissent rester durablement, c'est juste d'être l'embryon qui permette à de jeunes agriculteurs de se lancer dans la démarche qui ne seront pas forcément des fils d'agriculteurs au sens où ils n'ont pas forcément le foncier ou les moyens qui seraient à leur disposition. Et qui permettrait de se lancer et à l'issue d'un contrat de 5 ans ou 10 ans, de pouvoir se lancer dans le domaine privé, de créer leurs propres installations dans leurs propres fonciers.

B FOREL expose que c'est la SCIC qui est propriétaire et la société à laquelle la communauté participera. Et c'est pareil pour le terrain. C'est peut-être un peu là que la question se pose, on comprend qu'on va se retrouver avec des producteurs qui sont dans des situations qui ne sont pas simples puisqu'ils seront acteurs ou fournisseurs de la main-d'œuvre, du travail sans réalisation patrimoniale. Ici sur ce type de métiers qui n'a sont déjà pas des gros rapports, ce qui peut poser quelques questions. Et puis la deuxième question, c'est que, grosso modo, il y a une société qui sera principalement portée par les fondateurs, c'est à dire la chambre d'agriculture. Les communautés, mais à moindre échelle ou plusieurs producteurs, qui ont été adoubés par la chambre d'agriculture. C'est la création d'une espèce de présence importante sur les territoires sur ces questions-là. Il dit que simplement, aujourd'hui, l'occasion s'est présentée d'en discuter un peu avec les vice-présidents, ne pas s'associer à ça, c'est envoyer deux signaux qui ne sont pas très bons. Le premier, c'est plutôt signifier ne pas être nécessairement intéressés à soutenir la production maraîchère sur le territoire, alors que c'est l'inverse et en même temps, il y a quelques initiatives individuelles mais sans avoir une politique extrêmement puissante en la matière et puis d'autre part, c'est considérer aussi que les choses se fassent quand même tant que la communauté sera autour de la table, l'occasion d'écouter les décisions qui se prennent parce que si une exploitation, une opportunité d'exploitation vient à se trouver possible, à s'ouvrir, la chambre d'agriculture à travers ce système-là aura sans doute l'oreille favorable de la SAFER et pourra sans doute proposer avec pas mal d'arguments, l'installation d'une exploitation. Il serait plus intéressant d'être autour de la table pour débattre du projet, pour peser sur le projet plutôt que de s'en extraire, autrement dit, sans être hyper enthousiaste avec cela mais en même temps se dire que ça va plutôt dans le bon sens et si on n'y est pas, on risque plus d'en pâtir que d'y être. C'est pourquoi, il a été proposé de l'observer plutôt avec bienveillance mais évidemment, le vote reste la liberté de chacun.

P POCHAT-BARON demande si ce sont des 21 communautés du département dont ils veulent leurs adhésions, vu les statuts qu'il y a dans le projet ? Il est répondu par la négative, tout le monde n'a pas la compétence en agriculture comme la CC4R, Il faut être compétent pour pouvoir adhérer. B FOREL précise que si les communautés de communes ne le sont pas, ce sera les communes.

C RAIMBAULT demande s'il va être demander aux communes de préempter les terrains agricoles ? B FOREL répond qu'il est proposé de rentrer au capital d'une société qui se constitue, qui elle, va acquérir des terres, construire des exploitations et les mettre en gérance à des preneurs. Et donc, c'est une société qui se constitue dont on serait actionnaire. La chambre d'agriculture et les producteurs le sont aussi. Et puis derrière, il y a investissement et le producteur salarié ou pas, il touche une rémunération.

D ANDREOLI prend la parole pour signifier qu'ils demandent de participer mais qu'en fait, personne n'aura son mot à dire. Déjà les communes quand elles veulent acquérir du terrain soit pour aider un jeune ou quoi que ce soit, des bâtons dans les roues sont mis. La réflexion est qu'il y a une volonté d'aider les jeunes à s'installer mais s'il y en a beaucoup qui rêvent de s'installer, pour finir il va y avoir beaucoup de terrains parce qu'ils n'investissent pas.



B FOREL répond que c'est sûr, surtout que la chambre d'agriculture n'est pas tout à fait ouverte sur tous les sujets. La communauté commune avait obtenu la possibilité de faire une étude sur un abattoir mobile. Abattoir qui va maintenant se déménager un peu plus près du territoire, c'est réjouissant, parce qu'au moins pour les producteurs de petites quantités, ça va leur permettre de mieux vivre et c'est tant mieux. Mais, c'est quand même la chambre d'agriculture qui a envoyé des bâtons pour ne pas que ça se fasse. Donc, ce n'est pas simple. A l'époque, l'Etat disait qu'il fallait absolument faire tourner le site de Megève mais bon, ils ont changé d'optique. La question, c'est par exemple, si un maraîcher ne voit pas le sujet de la même manière que la chambre d'agriculture, aura-t-il une chance d'être bien accompagné ? Il pense que ce sera le cas quand même.

R CARME demande si ceux déjà en place, ne risquent pas d'être un peu déstabilisés. B FOREL répond qu'il pense que l'agriculteur qui se lance là-dedans, il faut bien qu'il réfléchisse parce que, là sans parler d'agriculture, domaine dans lequel il dit ne rien connaître mais qu'il a quelques idées sur la question liée à l'entrepreneuriat. Etant donnée la structure de ce projet, il estime qu'il ne faut pas y rester toute sa vie. Parce que quand l'âge de la retraite est atteint, il n'y a sans doute plus que les yeux pour pleurer. La retraite agricole ce n'est déjà pas grand-chose mais sans toit sur la tête et sans patrimoine à disposition, ça devient compliqué. Il ne sera pas salarié, il ne sera pas propriétaire de la terre, pas propriétaire de l'exploitation, pas propriétaire du matériel.

C RAIMBAULT demande s'il sera en location-gérance ? B FOREL répond par la positive mais derrière, déjà d'autres domaines en gérance ne sont pas simple, dans le commerce par exemple si le fond n'est pas vendu, c'est très dur.

J BUCHACA prend la parole pour dire que d'un autre côté, celui qui veut se lancer, qui n'a ni la terre, ni les bâtiments, dans tous les cas, il ne démarrera pas, là au moins, il a quelqu'un qui l'accompagne, il peut faire ses armes et puis après, s'il se sent, il quitte et fait autre chose. B FOREL répond par la positive mais ajoute que s'il se sent, il faut qu'il réattaque tout. A la seule condition que ses revenus lui permettent d'avoir mis de côté de quoi avoir le premier euro d'un investissement à faire. Le montage d'un établissement financier qui est comme objectif d'apporter des fonds complémentaires à des investissements qui seraient fait ailleurs, paraît un peu plus logique. Et que le fait de monter la totalité et puis donner les clés du camion pour qu'il puisse se lancer seul, c'est compliqué.

G MILESI demande si le territoire de la CC4R se prête à du maraîchage en comparaison des maraîchers d'Arthaz ou d'Etremblières ? P POCHAT-BARON prend la parole pour parler aussi des maraîchers qui se sont installés sur PEILLONNEX, ils sont deux à travailler et ils ne deviendront pas riche. C RAIMBAULT complète qu'ils ont eu de la chance de pouvoir acquérir un peu de terrain, alors ils commencent comme ça. B FOREL ajoute qu'il a une installation qui est en cours, la maraîchère qui vend ses légumes au Pont de Fillinges, le terrain est cultivé, pas des légumes achetés, elle a évidemment un petit complément mais enfin elle a du terrain communal à Fillinges qu'elle cultive et puis elle a un projet de développement qui est proche d'aboutir et va voir le jour c'est à espérer parce que c'est intéressant. Après ce n'est pas une terre maraîchère comme d'autres peuvent l'être. Mais il est possible d'apporter du circuit court de qualité sur le territoire.

G MILESI prend la parole pour partager l'idée que si la communauté adhère, ce n'est pas pour être les vaches à lait sur ces grandes exploitations. M MEYNET-CORDONNIER répond qu'en tant qu'actionnaire quand il est question d'investissements, soit il y a emprunts soit demander à des actionnaires d'apporter le capital, il n'y a pas d'autres solutions.



M MACHERAT demande si en complément de cette entrée au capital, un second appel de fonds sera révisé sur la base de la population, 0,33 cts par habitant au 1^{er} janvier 2024. Il st répondu que ce n'est pas encore connu puisque sur l'appel de la première participation et comme le Président l'a dit, ils n'ont pas encore de visibilité sur qui va adhérer ou non. Et en réponse à Gérard MILESI, il ajoute que ce n'est pas forcément sur le territoire qu'ils vont faire les investissements. Parce qu'ils vont s'installer là où ils peuvent trouver du foncier. B FOREL précise que concernant cette question, pour y participer, la logique c'est d'imaginer que cela va aussi se passer sur le territoire.

M MACHERAT constate qu'il y a pas mal d'incertitudes pour se prononcer aujourd'hui sur une décision et demande s'il est possible de la repousser. B FOREL répond qu'il s'agit d'un engagement à 1 000€. Parce que pour le 2^{ème}, c'est 6000 €, c'est pareil, c'est un décaissement, avec une obligation de le passer en Conseil. G MILESI dit que si 1 000 € a déjà été donné, quel est l'intérêt de dire non pour les 6 000 €. B FOREL répond qu'aujourd'hui, si la réponse est que la communauté n'est pas prête à mettre 1 000 €, après il est possible de ne rien dire, il dit n'avoir aucun souci avec cela. M MACHERAT remarque que cela manque un peu de clarté pour prendre une décision, en effet, 1 000 € ce n'est pas énorme, ce sont un peu des problèmes de riches quelque part. B FOREL répond qu'il vaut mieux avoir des problèmes de riches que des problèmes de pauvres. Cela étant, cela permet aussi de gérer d'une manière différente. Il demande ce qu'en a dit la commission.

M MEYNET-CORDONNIER répond que cela n'a pas été passé en commission, juste en réunion d'informations. B FOREL reprend que cela a été discuté en commission de développement économique. Il demande s'il entend par là que majoritairement, il faut un message à la chambre d'agriculture en disant que l'affaire n'est pas suffisamment clairement expliquée pour pouvoir s'engager. Donc, ne pas leur dire non ,mais pas non plus leur dire oui. Il faut quand même leur dire que la communauté est intéressée.

S ANCEL note que si des informations leurs sont demandées, c'est que la communauté n'est pas fermée. L CHENEVAL ajoute que c'est pour accompagner les maraîchers, il n'est pas possible de leur dire que la communauté n'est pas intéressée. B FOREL conclue que devant l'assistance de l'Assemblée, cela ne paraît pas assez clair pour pouvoir aujourd'hui prendre une décision d'engagement mais la communauté reste intéressée et peut-être en approfondissement aiderait. Cela étant, il y a d'autres initiatives de cette nature qui existe, il y a d'autres gens, de la terre à l'assiette, terre de liens, etc... Affaire à suivre, la décision est ajournée et un message tel qu'entendu des uns et des autres, sera envoyé.

Vu la loi du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération, notamment le Titre II ter portant statut des SCIC ;

Vu la loi du 24 juillet 1867 sur les sociétés à capital variable, codifiée à l'article L231.1 et suivant du Code de commerce ;

Vu le projet de statuts de la SCIC ;

Vu la candidature de Max MEYNET CORDONNIER comme représentant de la CC4R au sein de l'assemblée générale de la SCIC Ceinture Verte ;

Après en avoir débattu en séance, le Conseil Communautaire décide d'ajourner cette délibération.

20231120_04 – Modification de nomination des membres des commissions thématiques

Pour rappel, le conseil avait délibéré en septembre 2020 sur la composition de 6 commissions thématiques de travail suivantes :

- Commission Culture et Patrimoine ;
- Commission SPIC Déchets, eau et assainissement ;



- Commission développement économique (ZAE, promotion du tourisme, etc.) ;
- Commission Petite Enfance ;
- Commission Environnement, ENS et Agriculture ;
- Commission Affaires Sociales, Jeunesse et Séniors ;

Il avait été demandé à chaque commune de délibérer sur la nomination des membres de chaque commission. Il est nécessaire d'entériner le choix municipal par une délibération communautaire. Il est nécessaire de reprendre cette délibération du fait de la modification de nomination de certains conseillers municipaux.

B FOREL expose que pour la commission thématique, la nomination des membres est modifiée à la demande de Mégevette en commission petite enfance. Un monsieur est remplacé par une dame, ça ne plaît pas à tout le monde parce des messieurs, il ne doit pas y en avoir beaucoup. Il serait intéressant d'imposer la parité dans les commissions petite enfance, ce serait un vrai progrès social parce que c'est dans les deux sens pour que ça marche. La décision des communes n'est pas habituellement discutée, ce sont les communes qui choisissent leurs représentations, donc l'assemblée souhaite la bienvenue à Madame Mathilde FAVRAT.

M MEYNET-CORDONNIER ajoute que Mathilde FAVRAT a été promue conseiller délégué, elle s'occupe de la commission scolaire. B FOREL répond qu'il n'est pas d'usage de discuter de cela, cela n'a jamais été fait, les communes choisissent leur représentation auprès des commissions thématiques. Il ajoute que c'est un principe qui est de bonne qualité.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2121-22 et L.5211-1 ;

VU l'arrêté préfectoral n°PREF/DRCL/BCBL-2018-0040 du 02 janvier 2020 approuvant la modification des statuts de la Communauté de communes des 4 Rivières conformément à l'article L. 5211-5-1 du code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération N°20200722-03 du conseil communautaire en date du 22 juillet 2020 relative à la création de 6 commissions thématiques intercommunales de travail ;

CONSIDERANT qu'au regard des articles énoncés ci-dessus, peuvent être formées des « commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres » ;

CONSIDERANT qu'au regard de l'article énoncé ci-dessus la composition des commissions doit « respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus » ;

Après réception des propositions de chaque commune sur la composition des dites commissions ;

Après réception de modification de nomination de délégué de la commune de Mégevette à la commission Petite Enfance ;

Après accord unanime de l'assemblée pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 2121.21 du code général des collectivités territoriales, applicable aux établissements publics de coopération intercommunale par l'article L 5711.1 ;

Où cet exposé, après en avoir délibéré à l'unanimité des 31 votants, le Conseil communautaire :

- MODIFIE la composition de la commission Petite Enfance avec le remplacement de Monsieur Jean Baptiste MOLLIAT par Madame Mathilde FAVRAT en représentation de la commune de Mégevette ;

Délibération transmise au représentant de l'État et exécutoire
Le 27 novembre 2023



20231120_05 - Choix du lieu des prochains conseils communautaires

Monsieur le Président rappelle aux membres présents le souhait d'organiser les séances du conseil dans les communes du territoire.

Conformément à l'article L. 5211-11 du CGCT qui précise que la séance se tient au siège de l'établissement public de coopération intercommunale ou dans un lieu choisi par l'organe délibérant dans l'une des communes membres, Monsieur le Président propose que les 3 prochaines réunions se tiennent :

- Le lundi 18 décembre 2023 à la salle des fêtes de FILLINGES
- Le lundi 22 Janvier 2024 à la salle polyvalente de MARCELLAZ
- Le lundi 19 Février 2024 à la salle des fêtes de PEILLONNEX

Vu l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Où cet exposé, après avoir délibéré à l'unanimité des 31 votants, le conseil communautaire :

- VALIDE l'organisation du conseil communautaire le lundi 18 décembre 2023 à la salle des fêtes de FILLINGES
- VALIDE l'organisation du conseil communautaire le lundi 22 Janvier 2024 à la salle polyvalente de MARCELLAZ
- VALIDE l'organisation du conseil communautaire le lundi 19 Février 2024 à la salle des fêtes de PEILLONNEX

Délibération transmise au représentant de l'État et exécutoire
Le 27 novembre 2023

20231120_06 - Modification d'un représentant à l'Etablissement Public à vocation Industrielle et Commerciale EPIC Office de Tourisme des Alpes du Léman

Monsieur le président rappelle que l'Office de Tourisme des Alpes du Léman est un Etablissement Public à vocation Industrielle et Commerciale EPIC. A ce titre, les 3 communautés de communes ayant créé l'EPIC doivent déterminer les membres constitutifs du comité de direction.

Monsieur le Président précise que conformément aux statuts de l'EPIC, 21 membres constituent le nouveau Comité de Direction :

- 11 membres élus sont élus au sein des conseillers communautaires titulaires. Max MEYNET CORDONNIER est représentant pour la CC4R ;
- 10 socioprofessionnels issus de la liste proposée par le directeur de l'actuel OT des Alpes du Léman,

Suite aux élections de 2020, les 10 représentants du collège des socio-professionnels sont les suivants : Aline Carron (Agence Immobilière), Emmanuel Ducrot (Gérant activité pleine nature), Xavier Dejoux (gérant activité pleine nature), Julien Schmidt (responsable hébergement), Sébastien Batut (Directeur ESF), Roger Desbiolles (association pleine nature), Boris Tourne (accompagnateur de montagne), Catherine Mermin (Gérant activité pleine nature), Mathieu Thomas (commerçant) et un poste vacant. Il s'avère que Julien Schmidt (responsable hébergement) a quitté ses fonctions et le CODIR propose la nomination de Christopher Dumant du Centre de vacances LES RHODOS à Bellevaux.

M MEYNET-CORDONNIER expose qu'il s'agit du remplacement d'un socio-professionnel au bureau, il était responsable d'équipement à Habère-Poche. Il quitte ses fonctions et sera remplacé par Monsieur Christopher



Dumant du Centre de vacances LES RHODOS à Bellevaux. Et comme la commune de Mégevette est toujours adhérente, on doit voter pour ce changement.

Vu les articles R133-3 et R133-4 du code du tourisme,

Vu la proposition de modification ci-dessus de représentation pour le collège des socio-professionnels au sein du comité de direction par Madame la directrice,

CONSIDERANT que pour l'élection des délégués des représentants au sein des Etablissements Publics à vocation Industrielle et Commerciale EPIC, le choix de l'organe délibérant doit porter sur l'un de ses membres ;

Où cet exposé, après en avoir délibéré à l'unanimité des 31 votants, le conseil communautaire :

- APPROUVE la modification de représentation proposée pour le collège des socio-professionnels au sein du conseil de direction de l'EPIC OT des Alpes du Léman de Julien Schmidt par Christopher Dumant ;
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette décision ;

Délibération transmise au représentant de l'État et exécutoire
Le 27 novembre 2023

Questions et Informations diverses

Calendrier des prochaines réunions et commissions :

Monsieur le Président présente le calendrier des prochaines réunions :

- Mercredi 22 Novembre 2023 à 19H00 : Commission thématique Petite Enfance
- Lundi 04 Décembre 2023 à 18h30 : Bureau communautaire
- Mercredi 06 Décembre 2023 à 19h30 : Commission Agriculture et ENS
- Jeudi 07 Décembre 2023 à 18h30 : Comité syndical du SM3A
- Lundi 11 Décembre 2023 à 18h00 : Conseil de surveillance – Hôpital de La Tour
- Lundi 11 Décembre 2023 à 19h00 : Commission admission des places pour l'épicerie Sociale
- Mercredi 13 Décembre 2023 à 19h30 : Conseil syndical du SRB
- **Lundi 18 Décembre 2023 à 19h00 : Conseil communautaire**
- Mercredi 20 Décembre à 19H00 : Commission thématique Culture et Patrimoine
- Mercredi 20 Décembre à 20H00 : Réunion d'information sur les modes d'accueil

Questions diverses :

Avancée du PCAET

Joël BUCHACA demande l'avancée du dossier PCAET. B FOREL informe que l'agent en charge du dossier est en arrêt mais qu'une réunion sera organisée courant décembre 2023. Le PCAET et des informations complémentaires doivent être envoyés aux gens qui ont participé à la réunion, informations notamment concernant l'exemplarité, les textes d'autres territoires, afin que tout le monde prenne bien conscience de ce dont il s'agit et puis Mathilde a commencé ce travail et elle est tombée malade. Personne n'a été remis sur le dossier mais l'affaire n'est pas lâchée. Elle reprendra les choses et puis elle fera parvenir ces éléments complémentaires afin de travailler sereinement sur le sujet. C'est intéressant de mettre le PCAET en avant et notamment, il serait important que chacun prenne bien conscience que le PCAET est quelque chose à mettre en place dès lors qu'il y a 20 000 habitants. Il n'y a pas l'obligation de faire quelque chose d'extrêmement ambitieux mais il serait un peu étonnant que dans l'ambiance générale et dans les nécessités environnantes, qu'il ne soit pas donné l'occasion de regarder les capacités de faire les choses en commun sur la question



environnementale, ce qui, évidemment, n'exclut pas les différentes activités que chaque commune s'efforce de prendre et de faire, cela va de soi.

Remerciements à la CC4R

Sabrina ANCEL remercie l'ensemble du conseil pour le soutien financier de 500 euros apporté à l'association ACMJE dans le cadre de l'organisation du 1^{er} congrès des conseils municipaux des jeunes et des enfants (CMJ et CME). 150 enfants ont pu y participer.

Fin de séance, plus aucune question n'est posée, la séance est levée.

Le secrétaire de séance
Max MEYNET CORDONNIER

Le Président de la CC4R
Bruno FOREL